

## **CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal 1014 Lausanne

Aux	Municipalités	s vaudoises

Réf. : CS/15023044 Lausanne, le 13 décembre 2017

## Harmonisation avec l'Office fédéral de la statistique de la population résidente vaudoise

Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Depuis 1984, l'Office cantonal vaudois de statistique (Statvd) publie la statistique annuelle de la « population résidante permanente » en se basant exclusivement sur les Suisses établis et la population étrangère ayant un permis de résidence valable d'une année au moins. De son côté, l'Office fédéral de la statistique (OFS) tient compte des fonctionnaires d'organisations internationales et, depuis 2010, de la population en cours de procédure d'asile résidant en Suisse depuis une année au moins conformément aux recommandations internationales.

Au vu des différences évoquées, le Conseil d'Etat a décidé d'harmoniser sa pratique sur le modèle de calcul de l'OFS afin de définir la « population résidante permanente vaudoise » dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (base de référence au 31.12.2017).

En comparaison intercantonale, il est observé une tendance à adopter le modèle de l'OFS :

- 17 cantons utilisent le modèle de l'OFS (ZH, BE, LU, UR, OW, NW, GL, ZG, FR, SO, SG, GR, AG, TI, VS, NE, JU) dont 4 utilisent aussi un autre modèle de population en parallèle, similaire ou non à Vaud (ZH, BE, NW, SO)
- 5 cantons utilisent exclusivement leur propre registre avec modèle similaire à Vaud : VD, SZ, AR, AI, TG
- 4 cantons utilisent exclusivement une autre définition : BS, BL, SH, GE.

Cette décision facilitera la comparabilité entre cantons et évitera la coexistence de plusieurs concepts statistiques. De plus, le registre vaudois des personnes (RCPers) permet une mise en œuvre facilitée de la présente décision par une extraction qualitative des fonctionnaires d'organisations internationales et de la population de l'asile résidant en Suisse depuis au moins une année.



La simulation réalisée avec le modèle de l'OFS fait état d'un accroissement de la population vaudoise d'environ 7'500 personnes en 2016. La moyenne cantonale d'augmentation de la population s'établit à 1% avec des variations par commune comprises entre + 9,4% et zéro (voir annexe).

Concernant les incidences sur la péréquation intercommunale, nous vous remettons en annexe la simulation sur les données 2016, de même que les cartographies de la répartition géographique sur le territoire vaudois des deux nouvelles populations incluses dans le nouveau modèle de calcul.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame la Syndique, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER

Nuria Gorrite

Vincent Grandjean

Annexes mentionnées

Copie

SG DFIRE